

Vous faciliter la vie

Le Département de l'Aube accompagne les personnes âgées et/ou en situation de handicap en les informant et en les aidant à faire les meilleurs choix en tous domaines : aide au maintien à domicile, hébergement en établissement ou en famille d'accueil, prise en charge de la dépendance...

C'est le Département qui coordonne les actions menées en faveur des personnes âgées et/ou en situation de handicap dans le cadre du schéma départemental de l'autonomie.

Le Département peut vous renseigner pour :

- **obtenir la liste des :**
 - services mandataires
 - prestataires autorisés par le Département
- **connaître les possibilités d'aides individuelles de solidarité,**
- **savoir précisément ce que vous pouvez attendre de l'aide à domicile, selon la formule choisie.**
- **obtenir une attestation en vue du crédit d'impôt qui s'applique sur votre reste à charge, après déduction des aides versées par le Département.**

L'aide à domicile, pour quoi faire ?

- **aide aux actes essentiels de la vie quotidienne et au maintien du lien social**
lever, toilette, entretien du linge, courses, préparation et prise des repas, garde de nuit...
- **prestations diverses**
portage de repas, tâches ménagères, bricolage, petit dépannage, entretien du jardin, gros nettoyage, heures de convivialité...
- **accompagnement et aide au transport**
sortie, courses, régler certaines démarches administratives...

Pour vous renseigner

Département de l'Aube
Pôle des solidarités
Direction de l'autonomie
Cité administrative des Vassales
BP 50770
10026 Troyes Cedex
—
Tél. : 03 25 42 48 82
autonomie@aub.e.fr
—
aube.fr
in   

DDETSPP

(Direction départementale de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations)
2 rue Fernand Giroux
10000 Troyes
Tél. : 03 25 71 83 00
—

URSSAF

26 rue Courtalon
10000 Troyes
champagne-ardenne.urssaf.fr
—

URSSAF SERVICE Cesu

63 rue de la Montat
42961 Saint Etienne Cedex 9
Tél. : 0 806 802 378
cesu.urssaf.fr
—

FEPEM

(Fédération des particuliers employeurs)
4 rue Simon
51100 Reims
Tél. : 03 26 40 48 71
fepem.fr
—

IPERIA

(plateforme nationale de professionnalisation mandatée par la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile)
iperia.eu


en Champagne
LE DÉPARTEMENT

Bénéficier d'une aide à domicile

3 solutions pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap



Vous avez besoin d’une aide à domicile ?

En perte d’autonomie, il vous est peut-être difficile d’accomplir, seul, certaines tâches.
Peut-être souhaitez-vous tout simplement être aidé, pour alléger vos journées ?
Trois formules d’aide à domicile existent.
Choisissez celle qui vous convient le mieux...

Service prestataire

Vous n’avez aucune démarche à effectuer.
Le service prestataire se charge de tout et met quelqu’un à votre disposition.
Et c’est au service prestataire que vous réglez votre participation financière personnelle.

Cesu : chèque emploi service universel

C’est vous l’employeur et vous en assumez la responsabilité.
Vous payez le salaire et les charges. Vous accomplissez les démarches et les formalités en lien avec le service Cesu+ qui vous soulage de la rédaction du bulletin de salaire et du versement des charges sociales.

Service mandataire

C’est vous l’employeur et vous en assumez la responsabilité.
Vous payez le salaire et les charges. Mais le service mandataire peut accomplir pour vous certaines démarches (recherche d’un salarié ou d’un remplaçant) et vous soulager des formalités : contrat d’embauche, bulletin de paie, arrêt de travail, licenciement.

